

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2750

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention pour 2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2750**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention pour 2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Comité social, association régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objet d'instituer en faveur des agents de la Communauté urbaine de Lyon toute forme d'aide jugée opportune, notamment financière et matérielle, toute action de nature à favoriser leur épanouissement personnel, plus spécialement dans le domaine social, culturel et sportif et à favoriser les liens de solidarité et d'amitié entre les agents.

La Communauté urbaine est, depuis 1981, membre fondateur du Comité social du personnel de la Communauté urbaine. Elle s'est engagée à apporter la participation financière nécessaire à la réalisation des actions en faveur du personnel communautaire que l'association définit et qui sont compatibles avec la politique communautaire d'action sociale.

1 - Objectifs recherchés par la Communauté urbaine

La Communauté urbaine confirme sa volonté de faire bénéficier ses personnels :

- des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune et décide, pour certaines, d'en confier la gestion au Comité social à titre exclusif ;

- des prestations sociales proposées par le Comité social selon les orientations suivantes :

- . assurer une politique sociale cohérente en faveur des diverses catégories de bénéficiaires,
- . aider socialement et financièrement les personnels en difficulté et leur famille,
- . diversifier les actions en faveur des enfants du personnel,

. favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour l'ensemble du personnel et contribuer au développement des séjours de vacances et à la réalisation de projets de voyages, dans les limites du budget de l'association.

Pour cela, la Communauté urbaine s'engage à soutenir l'activité du Comité social en :

- contribuant au financement des prestations sociales proposées par le Comité social par l'attribution d'une subvention,
- participant aux frais de fonctionnement (salaires, loyer, frais généraux) de l'association,
- mettant à la disposition de l'association des locaux communautaires, en contrepartie du paiement d'un loyer,
- mettant à la disposition de l'association du personnel communautaire, aux conditions prévues par le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

2 - Bilan des actions pour 2010

Les éléments de bilan présentés concernent l'année 2010. En effet, le bilan 2011 sera approuvé par l'assemblée générale qui se tiendra courant 2012. Ainsi, en 2010, le nombre total de bénéficiaires potentiels s'élevait à 5 829 agents dont :

- 4 713 agents de la Communauté urbaine,
- 980 agents des autres collectivités adhérentes,
- 136 retraités.

L'activité administrative du Comité social a donné lieu à 19 646 visites à l'accueil, 2 511 courriers envoyés et 7 356 reçus.

Les prestations du Comité social sont multiples et variées. En 2010, les actions les plus significatives étaient les suivantes :

- Prestations sociales aux actifs

En 2010, les actions sociales restaient largement majoritaires. Elles sont passées de 925 210 € en 2009 à 1 123 500 € en 2010, soit une augmentation de 21 %.

L'allocation fin de carrière représentait le premier poste de dépenses en matière de prestations sociales aux actifs, soit 301 392 €. Son financement était assuré à hauteur de 91 602 € par une subvention de la Communauté urbaine. Sans celle-ci, le Comité social n'aurait pas été en capacité d'assurer la prise en charge des fortes fluctuations de cette prestation. 145 agents ont bénéficié de ce dispositif en 2010 (contre 119 en 2009).

Le second poste de prestations sociales en 2010 était composé des bons de Noël attribués à 5 036 enfants et du spectacle de Noël, pour un montant total de 267 871 €.

Enfin, le troisième était celui des chèques vacances : 1 679 dossiers ont été constitués, ce qui correspond à une participation du Comité social de 229 534 €.

Ces 3 postes représentent un peu plus de 70 % du budget consacré aux prestations sociales.

- Prestations "loisirs" aux actifs

La prestation relative aux voyages/locations/campings/transports collectifs constituait le principal poste de dépenses, soit 343 509 € : en hausse par rapport à 2009 (335 85 €). Le Comité social a traité 525 dossiers voyages en France et à l'étranger, 831 dossiers de locations, 699 dossiers de campings et 445 dossiers de transports collectifs.

Le solde de l'enveloppe budgétaire a été consacré aux participations pour des spectacles et des séances de cinéma pour un montant inférieur à 2009 (soit 61 307 € contre 69 904 €).

Enfin, les prestations pour les vacances enfants (camps et stages sportifs) et la participation culture et sport représentaient un montant beaucoup plus modeste.

En 2010, le Comité social a pu faire bénéficier à titre très exceptionnel les agents d'un chèque Cadhoc d'une valeur de 22 €.

- Prestations aux retraités

L'action envers les retraités se limitait en 2010 à un budget de 14 009 €, en recul par rapport à 2009. Les dépenses concernaient donc principalement les sorties et voyages qui sont proposés aux retraités.

- Bilan de la subvention exceptionnelle (2009)

En 2009, le Conseil communautaire a accepté de revoir le mode de calcul de la subvention, ce qui a conduit à doter le comité social d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 000 €. Le Comité social a ainsi pu engager une démarche prudentielle lui permettant, d'une part, la consolidation de son assise financière, et, d'autre part, une évolution pragmatique de ses prestations sociales visant à développer les actions en faveur des agents fragilisés, de renforcer les actions en faveur des familles et développer la convivialité à travers une politique culturelle et de loisirs.

3 - Projets pour 2012

En 2012, le Comité social proposera de nombreuses actions sociales et culturelles. Toutes sont soumises à des conditions (notamment de revenu).

- En matière social

Le Comité social propose le versement d'allocations (aide à l'installation, enfants handicapés, décès, fin d'activité) et de bons (naissance, Noël). Il participe également au dispositif de chèque emploi service universel et a mis en place des prêts bonifiés à 1 %.

- En matière de culture et de loisirs

Le Comité social participe au départ des enfants en vacances et au financement de la pratique d'une activité culturelle ou sportive. Il gère et finance le dispositif des chèques vacances et des allocations vacances. Il vend également des billets d'entrée à des parcs, manifestations et cinémas.

- Prestations ponctuelles

Le Comité social organise des journées à la neige et des voyages (séjour au Mexique, 1 journée à Versailles, etc.).

Il propose également des réductions sur des locations d'été (logement, gîte, mobil-home et camping) ainsi que sur des pièces de théâtre, des spectacles et des concerts.

4 - Budget 2012

Les dépenses et recettes prévisionnelles du Comité social pour l'année 2012 sont réparties ainsi :

	Résultats 2011 (estimatifs) en €	Prévisionnel 2012 en €
Subventions financière	1 795 696	1 845 000
<i>dont Communauté urbaine de Lyon</i>	<i>1 556 732</i>	<i>1 595 644</i>
Subvention d'autonomie	510 569	510 706
<i>dont Communauté urbaine de Lyon</i>	<i>506 065</i>	<i>487 911</i>
ristournes	36 459	30 000
revenus valeurs mobilières	3 705	
revenus autres créances	1 286	
produits exceptionnels	667	
Total recettes	2 348 383	2 385 706
prestations sociales actifs	1 107 542	1 214 500
prestations loisirs actifs	438 559	580 000
prestations aux retraités	13 208	19 500
frais généraux	29 289	33 750
dépenses de fonctionnement	532 891	537 956
Total dépenses	2 121 489	2 385 706
Résultat	226 894	0

5 - Le soutien de la Communauté urbaine en 2012

Il est proposé au Conseil de communauté de confirmer le soutien de la Communauté urbaine au Comité social qui prend la forme de :

a) - subventions :

- une subvention financière de 1 595 644 € dédiée au développement des activités de l'association,
- une subvention spécifique prévisionnelle de 91 602 € visant à compléter les 200 000 € de crédits budgétés annuellement par le Comité social pour le paiement de l'allocation de fin de carrière,
- une subvention d'autonomie de 487 911 € qui contribue au financement des dépenses de personnel, loyers et frais de gestion courante de l'association.

La subvention d'autonomie est en partie remboursée à la Communauté urbaine par le comité social, pour un montant estimé à 466 900 €. Les frais d'affranchissement sont également remboursés à hauteur de 8 300 €.

Le montant prévisionnel des dépenses relatives à l'allocation fin de carrière, aux loyers et aux charges de personnel sera ajusté en fin d'exercice en fonction des dépenses réelles.

b) - mises à disposition :

- de 10 agents communautaires (9,5 équivalents temps plein) en contrepartie du remboursement des rémunérations et des charges sociales,
- de locaux communautaires situés 203, rue Garibaldi - 69003 Lyon, en contrepartie du paiement d'un loyer annuel,
- des moyens informatiques et logistiques énumérés dans la convention à titre gratuit.

La Communauté urbaine donne également la possibilité au Comité social de recourir aux services communautaires pour satisfaire ses besoins en matière de courrier et de reprographie. Ces travaux feront l'objet d'une facturation au Comité social.

Les subventions sont réparties entre le budget principal et les budgets annexes de la Communauté urbaine de la manière suivante :

	Budget principal (en €)	Budget annexe de l'assainissement (en €)	Budget annexe du restaurant communautaire (en €)	Total budget 2012 (en €)	Pour mémoire : budget primitif + DM* 2011 (en €)
subvention financière	1 377 701	205 703	12 240	1 595 644	1 556 732
subvention spécifique	79 091	11 809	703	91 602	91 602
subvention d'autonomie	421 269	62 899	3 743	487 911	506 065
Total	1 878 060	280 411	16 686	2 175 157	2 154 399

* Les subventions réellement versées au titre de la subvention spécifique et de la subvention d'autonomie 2011 sont ajustées sur la base de dépenses réelles, connues au cours du premier trimestre 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le versement d'une subvention de 2 175 157 € au Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Comité social définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer :

a) - ladite convention,

b) - la convention de mise à disposition d'agents avec le Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits :

- au budget principal pour la somme de 1 878 060 € - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O0220,

- au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 280 411 € - exercice 2012 - compte 6743 - fonction 222 - opération n° 2P28O0220,

- au budget annexe du restaurant communautaire pour la somme de 16 686 € - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 5P28O0220.

4° - Les recettes de fonctionnement correspondant au remboursement des salaires des agents et au loyer des locaux mis à disposition, estimées à 466 900 € seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget principal pour la somme de 410 024 € - exercice 2012 - comptes 708 48 et 752 - fonction 020 - opération n° 0P28O0220,

- au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 53 682 € - exercice 2012 - compte 708 4 - fonction 222 - opération n° 2P28O0220,

- au budget annexe du restaurant communautaire pour la somme de 3 194 € - exercice 2012 - compte 708 48 - fonction 020 - opération n° 5P28O0220.

5° - Les recettes de fonctionnement correspondant au remboursement des frais d'affranchissement estimées à 8 300 € seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 708 78 - fonction 020 - opération n° 0P28O0220.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.